

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 MARS 1905.

NATURALISATION ORDINAIRE

Rapports faits, au nom de la Commission, par M. DE THEUX DE MEYLANDT.

I.

Demande du sieur Émile-Adolphe-Michel KRANSEN.

MESSIEURS,

Le sieur Kransen, né à Maestricht (Pays-Bas), le 3 septembre 1875, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le 15 octobre 1898 et exerce à Hasselt (Limbourg) la profession de dessinateur temporaire à l'administration des chemins de fer de l'État.

Il est célibataire.

Il a satisfait aux obligations du service militaire dans les Pays-Bas et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Kransen remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

Comte DE THEUX.

Le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

II.

Demande de la dame Anna-Emma KESS.

MESSIEURS,

La dame Kess, née à Untererthal (Bavière), le 18 avril 1877, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle habite la Belgique depuis le 4 avril 1899 et exerce, à Munsterbilsen (Limbourg), la profession d'institutrice privée.

Elle est célibataire et s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité de la pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que la dame Kess remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

Comte DE THEUX.

Le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.
